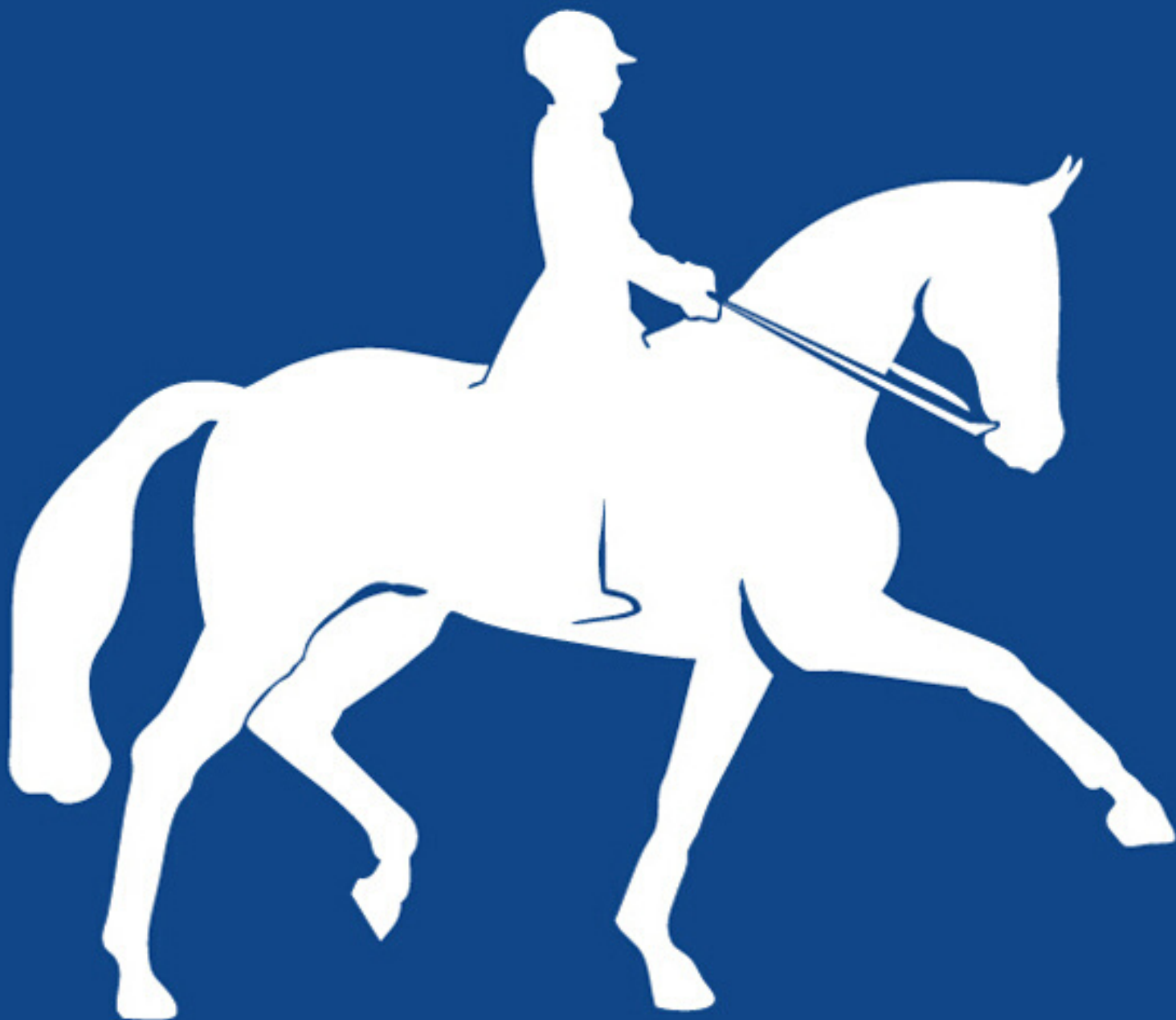


HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

RÈGLEMENT ET CAHIER DES CHARGES DU CIRCUIT RÉGIONAL DE DRESSAGE 2023



SOMMAIRE

- 01** Principes
- 02** Classement Provisoire
- 03** Cahier des charges
- 04** Dates proposés
- 05** Acte de candidature

PRINCIPES

Les participants de ce circuit sont **des compétiteurs licenciés FFE dans la région Hauts de France**

Le Circuit Régional Amateur Dressage est basé sur un classement permanent où les compétiteurs acquièrent des points sur des épreuves DRESSAGE FFE AMATEUR labellisées par le CRE « Circuit Régional ». ~~(avec une finale régionale, avec coefficient 1,5)~~

Les dates des étapes sont proposées par le CRE : les organisateurs envoient leur candidature pour l'une de ces dates, le CRE reste décisionnaire

Deux types d'épreuves sont possibles : **des grands prix** (seuls labellisés par la FFE pour un coefficient 2) et des préliminaires sans coefficient, mais comptant pour le classement final du circuit régional Hauts de France.

- Si le concours est sur une seule journée, il peut y avoir par indice deux épreuves comptant pour le classement final du circuit régional Hauts de France ; soit un GP et une préliminaire
- Si le concours est sur plusieurs jours, Seuls les épreuves GP labellisées et les préliminaires (choisis par l'organisateur et annoncés dans le programme de l'épreuve au BO) comptent pour le circuit. **Pour chaque concours, il ne peut y avoir par indice qu'une épreuve GP et qu'une épreuve préliminaire comptant pour le circuit régional**

Exemple :

un amateur 2 GP et préliminaire le vendredi

un amateur 2 GP et préliminaire le samedi

un amateur 2 GP et préliminaire le dimanche

L'organisateur décide de labelliser l'amateur 2 préliminaire le samedi et l'amateur 2 grand prix le dimanche. Toutes les autres épreuves amateur 2 ne seront pas qualificatives pour le classement CR



PRINCIPES

L'organisateur recevra une aide financière du CRE, une seule fois par an sauf éventuellement organisation de la finale du circuit , selon barème et conditions publiés sur le site, sous réserve de respect de toutes les conditions générales d'aide du CRE et de ce qui est précisé dans le cahier des charges spécifique de ce circuit (voir article 3).

Ces étapes se déroulent exclusivement sur le territoire régional et sont organisées par un club adhérent aux Hauts de France ou par le CRE.

Le classement permanent du Circuit Régional comporte des épreuves Amateur Elite, Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3.



CLASSEMENT PROVISOIRE

Le classement provisoire se fera par addition des points obtenus par les compétiteurs sur les épreuves du Circuit régional de tous les concours déclarés qualificatifs, auxquels ils ont participé dans leurs épreuves FFE respectives (non préparatoires) :

- Amateur 1 GP et/ou préliminaire
- Amateur 2 GP et/ou préliminaire
- Amateur 3 GP et/ou préliminaire
- Amateur Elite GP et/ou préliminaire

Selon le barème suivant : 10 points pour le premier, 9 pour le second, 8 pour le troisième et ainsi de suite jusqu'au 10ème avec 1 point. Le classement pris en compte est celui de l'épreuve tel qu'enregistré aux résultats de la FFE (sans sortir les cavaliers extérieurs à la région).

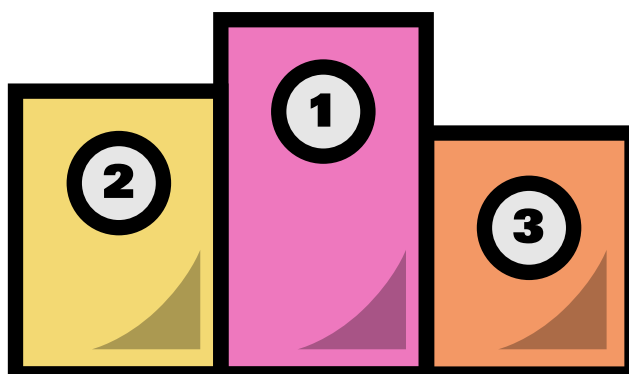
Le classement final ne reprendra que les dix meilleurs résultats (= meilleures épreuves) de la catégorie concernée ~~(avec coefficient 1,5 si épreuve de la finale).~~

Pour participer au classement final, un cavalier devra avoir concouru :

- Au minimum à trois concours et cinq épreuves (GP ou préliminaires) de ce circuit en Amateur 3, 2, 1
- trois épreuves (GP ou préliminaires) pour Amateur Elite.

Un cavalier ne peut prétendre qu'à un classement sur le classement final du Circuit régional, le classement le plus élevé sera pris en compte.

Tout cavalier non présent ~~à la finale et~~ à la remise des prix qui aura lieu à l'AG du CRE en fin d'année sera exclu du classement



CAHIER DES CHARGES

Le CRE labellisera 10 concours maximum en 2022/2023 et uniquement pour des organisateurs régionaux (= adhérent du CRE) comme qualificatifs du Circuit REGIONAL. Le choix, y compris des dates proposées (voir ci-dessous) relève de la décision du CRE, qui lance un appel à candidatures (réponse exigée avant le 15/10/2022).

Point 01 - Avant le concours

Ne pas organiser de concours sur une date du circuit attribuée à un autre club

Ouvrir au moins **60 places** dans le concours amateur et ouverture aux engagements au moins six semaines avant le concours (et en informer le CRE **par mail 48 heures ouvrables avant**). Il est du devoir de l'organisateur de vérifier que les épreuves désignées comme CR sont bien labellisées **AVANT** ouverture aux engagements.

Concours avec au moins un **Amateur 1 GP ou préliminaire** (Pour rappel, les **épreuves préparatoires ne comptent pas dans le Circuit Régional**)

Commissaire au Paddock **obligatoire** qui informe et envoie les cavaliers en piste

Nombre de juges et niveau selon règlement FFE (**3 juges niveau national minimum pour Amateur 1 et trois juges candidat national Elite minimum pour Amateur Elite**). **N'oubliez pas de prévenir les juges longtemps avant (4 à 6 mois avant le concours)**

Prévoir 1 secrétaire par juge, et suffisamment de « navettes » pour assurer la transmission de documents et la communication entre le secrétariat et les juges, notamment le président de l'épreuve

S'il y a dans le même concours des épreuves SIF, ceci n'est possible que s'il y a **deux pistes** et celles-ci doivent rester en **nombre limité** par rapport aux épreuves du CR : obtenir l'accord du CRE préalablement à l'ouverture aux engagements.

Aucun juge dans le concours (Compet comme Sif) du week end, **ne doit être dirigeant, salarié ou bénévole du club organisateur**, selon justificatif de la licence de la FFE (sauf dérogation exceptionnelle à demander à l'avance au CRE)

Ajouter **obligatoirement** dans les informations utiles du BO : « ce concours est une étape du circuit Régional dressage des Hauts de France, dont le règlement est en ligne sur le site du CRE »



CAHIER DES CHARGES



Point 01 - Avant le concours

Le concours est géré par l'organisateur qui fait ses propres remises de prix, avec coupes au premier, plaques et flots au minimum pour les classés (et lots s'il le souhaite).

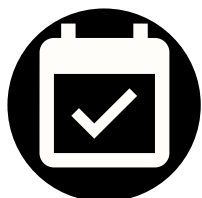
Le CRE offre **en plus à chaque concours** cadeau, plaque et flots et bons d'achat ou cadeaux pour trois premiers classés parmi les cavaliers des Hauts de France pour le GP et pour le préliminaire (labellisé par la FFE pour un coefficient 2)

L'organisateur s'engage à venir chercher à Villeneuve d'Ascq ou Compiègne ces récompenses avant son concours.

Respect de toutes les consignes sanitaires et en particulier les « gestes barrière », selon les protocoles en vigueur à ce moment

L'organisateur s'engage à **mettre en valeur ce circuit grand régional** par l'affichage, le BO et la communication orale lors du concours. Mise en place des banderoles et/ou autres supports de communication du CRE.

Horaires : les épreuves du CR ne peuvent avoir lieu **avant 8h30** et doivent être terminées **avant 19h** ; les horaires de remise de prix **doivent être affichées en début de concours** et se dérouler à l'issue de chaque épreuve du CR ou au moins quatre fois par jour, avec répartition étalée dans la journée



Pendant le concours

La cabine en C doit **impérativement** être équipée du matériel suivant (**minimum** !) : micro, cloche, talkie-walkie pour liaison avec paddock indépendant du reste de l'organisation

Sonorisation des RLM indépendante des transmissions micro (donc deux sonos indépendantes)

Secrétariat et comptabilité **séparés** du jury

Possibilités d'hébergement pour les chevaux

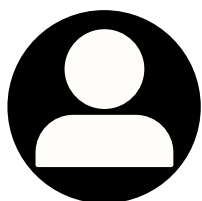
CAHIER DES CHARGES



Pendant le concours

Saisie informatique des notes et affichage public des résultats au fur et à mesure de l'épreuve, ces résultats restant accessibles toute la durée du concours (et non résultats affichés uniquement en fin d'épreuve)

Restauration **disponible sur place** pour les participants



Pour les juges

Ouverture à quelques places de juges en formation proposés par le CRE et possibilité de passage de tests pour les personnes en phase de promotion (avec accord tacite de l'organisateur et du CRE)

Restauration **pris en charge** par l'organisateur pour les juges

Rappel : les juges sont avant tout des bénévoles, un accueil de qualité et un minimum de respect doit leur être accordé. Ils doivent tous être déclarés sur la DUC (avec modifications éventuelles au moment de la saisie des résultats)



Le terrain

Carrière de 20x60 en sable, avec un **minimum de 3 abris surélevés** pour les juges (selon règlement FFE)

Terrain de concours **plat et à niveau**, piste entretenue, arrosée si nécessaire et **barrée régulièrement**

L'organisateur doit avoir la possibilité de **monter une piste aux normes** et de **proposer un terrain de détente**

Respecter les statuts et Règlement Intérieur de la FFE, et en particulier l'engagement de prendre des licences pour tous ses pratiquants

Extrait du dossier d'adhésion annuelle

Je m'engage à respecter les statuts et règlements de la FFE et en particulier à délivrer une licence à tous les cavaliers pratiquant dans mon établissement (accord obligatoire pour votre adhésion)

L'ORGANISATEUR QUI CANDIDATE, ACCEPTE DE CE FAIT LE CAHIER DES CHARGES SUIVANT

Les organisateurs ne respectant pas ce cahier des charges pourront se voir refuser par le CRE la qualification "Circuit Régional" pour leurs organisations futures et ne percevront l'aide financière prévue de l'année.

Le CRE se réserve le droit de modifier ce règlement et cahier des charges si nécessaire (cf le site du CRE)

DATES DU CIRCUIT

25 et 26 Mars 2023 : Boves (80)

9 et 10 Avril 2023 : Compiègne (60)

30 Avril : Démuin (80)

6-7-8 Mai 2023 : La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert (02)

28 et 29 Mai 2023 : Genech (59)

11 et 12 Juin 2023 : Vieille Chapelle (62)

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

ACTE DE CANDIDATURE POUR UNE ÉTAPE DU CIRCUIT REGIONAL DRESSAGE 2022 DES HAUTS DE FRANCE

JE soussigné/e (NOM et Prénom)

Dirigeant du club affilié à la FFE sous le numéro

Adresse du concours

Date/s demandée/s

Pose candidature et **déclare accepter sans réserves** les clauses du cahier des charges ci-dessus

Je m'engage aussi à ne pas organiser de Dressage Amateur à une date concurrente à une étape du CR dans un rayon de 150 km du concours retenu par le CRE (annoncé sur le site du CRE au plus tard le 15/10/2022)

A

Le

Signature et cachet du club